

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2018

Excusés : Marie France MARTIN, pouvoir à Denis VERON, Michel SAULO, pouvoir à Christian LECERF

Absents : Véronique CLUTIER, Bruno MALTAVERNE, Carole PARAT

2 personnes dans l'assistance pour ce conseil municipal à l'ordre du jour très allégé !.

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité

1- Marchés publics- Aménagement piste piétons cycles en accotement ex RD86 au sud de Rochemaure- Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise COLAS a été retenue pour un montant de 229.382,50€ HT pour la tranche ferme. Dans le cadre des travaux, il a été constaté des plus values et des moins values et la nécessité de réaliser des travaux sur les joints de dilatation de la route et de rehausser un muret. Il est proposé au conseil municipal de signer un avenant pour un montant de 12.577,94€ HT.

Nous faisons part du fait qu'il nous a été signalé des circulations rapides sur la bretelle d'accès à la cité EDF par des automobilistes qui souhaitent contourner ainsi le ralentisseur. Nous demandons que des mesures de sécurité soient prises.

Nous demandons également comment se fera le débouché de la voie cyclable à l'arrivée du rond point du Périllas. Nous avions déjà posé la question précédemment car il nous paraît indispensable que le parcours soit fléché et sécurisé, sinon la piste risque d'être non utilisée par les enfants et dangereuse pour tous. A notre avis ce point n'a pas été suffisamment travaillé en parallèle de l'aménagement. Les élus nous disent qu'ils vont regarder.

Nous votons POUR

2- Collège Chamontin : convention de mise à disposition des ressources numériques pour les écoles

Le maire rappelle que dans le cadre du programme d'investissement numérique, un partenariat a déjà eu lieu avec le lycée Chamontin qui a permis d'acheter des tablettes numériques en bénéficiant d'une subvention de 50 %. Il s'agit maintenant de signer une convention pour acquérir des applications pédagogiques et bénéficier de la dotation de 500€ par école.

Nous votons POUR

3- Ardèche Musique et Danse- convention éveil musical année scolaire2018-2019

Le Conseil Départemental de l'Ardèche met à disposition des écoles un musicien intervenant qui assurera durant l'année 2017-2018 des séances d'éveil musical comme les années précédentes. 6 classes de l'école élémentaire de Rochemaure bénéficieront de ces séances pour un coût global de 597€*6 classes soit 3582€

Il nous est demandé l'accord du Conseil Municipal pour la signature de cette convention.

Bien entendu, nous y sommes favorables et

Nous votons POUR

4- Personnel communal- prise en charge des frais de déplacements occasionnés par des fonctions essentiellement itinérantes

Certains agents doivent utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions et de leurs missions sur le territoire de la commune. Le conseil municipal doit fixer ces conditions. Pour notre

collectivité, les fonctions reconnues comme itinérantes et ouvrant droit au versement d'une indemnité forfaitaire annuelle sont les suivantes

- déplacements à l'intérieur de la commune pour le nettoyage des locaux communaux, avec un véhicule personnel en l'absence de véhicule de service.

l'indemnisation aura lieu sur présentation d'un relevé annuel des déplacements réellement effectués, dûment visé par la hiérarchie, sur la base des indemnités kilométriques en vigueur, à concurrence du taux de l'indemnité maximale pour fonctions itinérantes fixé par la réglementation soit à ce jour 210€ par an.

Pas de remarques particulières,
Nous votons POUR

QUESTIONS DIVERSES

Plu/pprMVT TERRAIN

Nous avions abordé ce point lors du CM précédent. Le maire nous dit que le vote du PPRmvt terrain sera bien dissocié du vote du PLU. Ce pprmvt est toujours en cours d'instruction et devrait être voté fin 2018, début 2019. Il est bien dissocié du PLU.

S'agissant du PLU le commissaire enquêteur a demandé à bénéficier d'un délai de 15 jours supplémentaires pour donner son avis « l'enquête publique ayant été animée dit le maire ».

Demande de documents

Nous demandons que soit adressé à l'ensemble des élus 2 documents

- **Le débat d'orientation budgétaire présenté** à la communauté de communes ARC . IL nous semble important que les élus en aient connaissance, avant l'examen du budget de la commune.
- **Le rendu du diagnostic fait par le Céréma sur les enjeux de circulation**

Le Maire demande à René Gimenez de se charger de la transmission de ces documents.

Affichage publicitaire

Nous demandons où on en est de la réglementation de l'affichage publicitaire. Les associations qui ont des manifestations de prévues préparent leur communication. Est-il possible de mettre des banderoles, des oriflammes. Pierre Yves nous dit qu'il a transmis les éléments de la loi sur l'affichage au maire. Monsieur le maire nous dit qu'il respecte la loi qui interdit tout affichage en dehors des espaces réservés dans les communes de moins de 10,000 habitants. Plusieurs élus sont d'accord avec nous pour dire que les villages vont être bien tristes s'il n'y a plus ces supports d'information de manifestations festives. Monsieur le Maire nous donne les coordonnées de la personne en charge de ce dossier au département en nous invitant à prendre contact avec elle. Ce que nous ferons.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal se termine à 19 heures.